

Interpellation de Stéphanie Apothéloz

**Quelles réponses aux revendications de la journée pour l'égalité des salaires entre femmes et hommes (Equal Pay Day) du 10 mars 2009 ?**

Monsieur le Président,  
 Mesdames et Messieurs du Conseil d'Etat,  
 Mesdames et Messieurs les députés,

Faut-il encore le rappeler, dans notre pays, malgré l'introduction de la loi sur l'égalité en 1996 (LEg), le salaire médian des femmes est encore aujourd'hui inférieur d'environ 19% à celui des hommes dans le secteur privé comme dans les administrations cantonales (OFS, Vers l'égalité, 2008).

Déterminées à faire changer cette situation, aujourd'hui 10 mars 2009, des femmes de tout bord politique et dans toute la Suisse participent à cette journée de l'*Equal Pay Day*. Cette mobilisation a pour objectif de rendre visible ces inégalités salariales.

Plus près de nous, les revendications à cette occasion portées par le Syndicat vaudois du service public (SSP) interpellent directement notre Grand Conseil. En effet, le SSP affirme que les femmes sont les grandes perdantes de la réforme Decfo-Sysrem ce qui doit nous alarmer.

Pour rappel en effet, le principe de l'égalité salariale tel qu'admis par la LEg repose sur la notion de travail de valeur égale et non de travail identique. (Ex : Des positions dans des branches différentes, mais qui nécessitant une formation semblable, des disponibilités équivalentes et qui exposent au même type de risque ou de population).

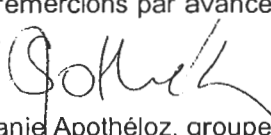
Ainsi donc, il serait souhaitable que l'introduction d'une réforme salariale de l'envergure de Decfo-Sysrem soit l'occasion de revaloriser les métiers historiquement ou majoritairement exercés par des femmes et qui sont, sans nul doute ici comme ailleurs, dévalorisés au niveau salariale. Nous rappelons encore que les compétences traditionnellement reconnues comme féminines, contrairement à certaines croyances, sont toutes acquises et non pas innées.

Ainsi, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat de nous informer sur la situation actuelle et des pistes envisagées, le cas échéant, pour répondre aux points suivants :

1. La prise en considération des compétences sociales (soin, discrétion, ordre...), par rapport aux compétences techniques ou de responsabilités managériales, dans l'évaluation salariale.
2. Les femmes ont des parcours professionnels souvent plus irréguliers que ceux des hommes. L'augmentation du nombre d'annuités (de 20 à 26) avec le nouveau système a-t-elle une incidence sur les chances des femmes d'arriver au sommet de leur classe salariale ?
3. Avec le nouveau système, les possibilités de progression professionnelles et salariales reposent sur un changement de cahier des charges avec de nouvelles responsabilités. Hier l'ancienneté et l'expérience permettaient notamment d'accéder à de nouvelles fonctions ou d'obtenir des promotions. Quelles seront alors les conséquences de cette modification pour les personnes (majoritairement des femmes) occupant des postes dans les classes moins élevées, mais qui obtiennent plus rarement des modifications de cahier des charges ou le profil d'expert ?

Par ailleurs, afin d'avoir une vision plus globale de la situation, nous souhaiterions que le Conseil d'Etat ajoute à sa réponse un aperçu statistique de la répartition femmes / hommes par niveaux et secteur de l'administration.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat des informations qui seront données sur ces différents points.

  
 Stéphanie Apothéloz, groupe socialiste  
 Lausanne, le 10 mars 2009

Pour plus d'informations :  
[www.ssp-vaud.ch](http://www.ssp-vaud.ch) et [www.equalpayday.ch](http://www.equalpayday.ch)

*Sodhaik Développer*